

Mémento

2025 – 2026



Rue Saint-Denis 60 - Route de Bastogne 90. 6900 Hologne (Marche-en-Famenne)

0495/ 77 11 93 - 084/31 54 30 (v080725)

École de Hologne



John Dewey :

*"L'éducation n'est pas une préparation à la vie,
l'éducation est la vie même."*

Chers parents, Chers élèves,

C'est avec une grande satisfaction que nous accueillons votre enfant au sein de notre école communale. Nous désirons exprimer toute notre gratitude pour la confiance que vous nous accordez et nous tenons à vous assurer que nous mettrons en œuvre tous nos efforts pour mériter cette confiance et pour offrir à votre enfant une expérience scolaire enrichissante.

L'équipe éducative, ainsi que le Pouvoir organisateur, se réjouissent de cette nouvelle étape dans la vie scolaire de votre enfant. Nous sommes conscients de l'importance de cette période de croissance et d'apprentissage, et nous sommes déterminés à créer un environnement stimulant, bienveillant et propice à l'épanouissement personnel de chaque élève.

Nous souhaitons établir une relation de collaboration fructueuse avec vous, les parents, car nous croyons fermement que c'est ensemble que nous pouvons garantir le meilleur développement pour votre enfant. Pour faciliter cette collaboration, nous vous invitons à consulter le présent Mémento 2025-2026 ainsi que le règlement d'ordre intérieur des écoles communales marchaises. Ces documents regorgent d'informations utiles pour vous accompagner tout au long de cette nouvelle année scolaire.



L'Équipe éducative

Table des matières

1. Bienvenue à l'école

Le mot de bienvenue	2
Le projet d'école	6
La Charte d'école	19
L'Équipe pédagogique	34

2. Informations pratiques

Le calendrier scolaire	4
Quelques dates importantes	5
Horaire des cours et absences	17
Organisation des repas	22
Les collations	23
Accueil extrascolaire et temps de midi	24
Adresses et numéros utiles	35

3. Vie scolaire et éducative

Le règlement d'ordre intérieur	5
Règles de vie et sanctions éducatives	18
Le conseil de discipline	20
Relations parents-école	18
Travaux à domicile	14
Le bulletin et les évaluations	11
Rencontres parents-école	12
Association des parents	16

4. Apprentissage et accompagnement

Centre psycho médico-social	21
Cours d'éducation physique	12
Natation	13
Le plan PECA	8
Activités culturelles	10
L'application Konecto	28
Outils numériques	15

5. Services et administration

Estimation des frais scolaires	30
Gratuité scolaire	31
Plateforme CREOS	22 et 27
Assurance scolaire	29
ASBL Espaces Parents-Enfants	26

Le calendrier scolaire

Obligatoire 2025-2026	
Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

Calendrier scolaire

2025 - 2026



DÉBUT ET FIN D'ANNÉE SCOLAIRE — JOURS DE CONGÉ — VACANCES D'ÉTÉ



Pour plus d'informations, rendez-vous sur enseignement.be
Éditeur responsable : Quentin DAVID, administrateur général f.f. de l'enseignement - Avenue du port 16 - 1080 Bruxelles

Dates importantes

L'année scolaire 2025-2026 débutera le lundi 25 août 2025 et se terminera le vendredi 3 juillet 2026, pour un total de 181 jours.

- Lundi 25 août 2025 : Rentrée des classes
- Vendredi 19 septembre 2025 : Petit déjeuner à l'école

Événements :

- Vendredi 12 septembre 2025 : « L'apéro des parents » (afterwork)
- Vendredi 5 décembre 2025 : Visite de Saint-Nicolas

Photographe :

- Mardi 14 octobre 2025

Journées pédagogiques :

- Mardi 10 mars 2026 pour les enseignantes de 3^e et 4^e années.
- Dates à venir

Bulletins et réunions :

- Lundi 1^{er} septembre 2025 à 20h : Réunion de rentrée pour les maternelles
 - Mardi 2 septembre 2025 à 20h : Réunion de rentrée pour les primaires
 - Vendredi 12 décembre 2025 : Remise du premier bulletin (primaire)
 - Vendredi 27 mars 2026 : Remise du 2^e bulletin
 - 22, 23, 25, 26 juin 2026 : passation de l'épreuve du CEB (Certificat d'Études de Base)
 - Vendredi 3 juillet 2026 : Remise du 3^e bulletin
-

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche être obtenu sur simple demande. Il est également disponible sur notre site :

<http://ecolescommunales.marche.be>

Lors de l'inscription de votre enfant dans notre établissement scolaire, vous marquez votre accord sur le contenu de notre règlement d'ordre intérieur et du présent Mémento et acceptez d'y adhérer.

Le projet de l'école de Hollogne

Notre équipe s'engage à offrir un environnement familial, bienveillant et sécurisant. Chaque enfant est accompagné dans son épanouissement, quels que soient son origine, son parcours ou ses besoins. **Nous favorisons la confiance en soi, l'ouverture aux autres et le plaisir d'apprendre** comme piliers de notre action éducative. Le bien-être est encouragé à travers des rituels quotidiens, le Brain Gym, et la mise en place d'espaces d'apprentissage flexibles qui respectent les rythmes individuels.

Le respect constitue une valeur centrale de notre projet. Il se vit au quotidien par la promotion de la tolérance, de l'honnêteté, de la politesse, de l'acceptation de chacun et du respect des différences. Nous éduquons également au **respect de l'environnement**, à travers une gestion responsable des ressources et des actions concrètes de sensibilisation à l'écologie.

Notre objectif principal est de **permettre à chaque élève d'acquérir des savoirs, des compétences, des savoir-faire et des attitudes favorisant leur développement personnel et social.**

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement personnel

Pour que chaque enfant se sente bien dans sa peau et dans son cadre d'apprentissage, nous collaborons avec les parents, le CPMS, le PSE, des logopèdes et autres partenaires. **Des aménagements raisonnables¹** (matériels, pédagogiques, organisationnels) sont mis en place en cas de besoin. Notre accompagnement vise à éviter le recours à l'enseignement spécialisé, sauf si la situation l'exige.

La communication avec les familles est essentielle : réunions de début d'année, rencontres individuelles, journal de classe, plateformes numériques (Konecto, Class Dojo) permettent de partager les informations liées à la scolarité.

¹  L'aménagement raisonnable est prévu par le **décret du 30 juin 2017** relatif à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Ce décret s'inscrit dans le cadre plus large du respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. **Qui peut initier la demande ? Le parent** peut prendre l'initiative, à tout moment, en discutant avec l'enseignant ou la direction. **L'enseignant ou la direction** peuvent également proposer un aménagement, si une situation l'exige. Le **CPMS** ou un intervenant externe (logopède, thérapeute...) peut également alerter l'école.

Nous proposons une **étude surveillée**, encadrée par un enseignant, pour favoriser la réalisation des devoirs dans un climat propice. Les temps de midi et de récréation sont pensés pour permettre le jeu, le repos, le sport et le contact avec la nature.

L'école encourage une alimentation saine, avec des actions de sensibilisation (sans boissons sucrées, fruits frais...).

Des expériences hors des murs (classes vertes, mer, neige, aventures) sont proposées selon les niveaux pour renforcer les compétences sociales, l'autonomie et la découverte interdisciplinaire.

2. Acquérir des compétences pour devenir un apprenant autonome

Nous assurons une progression cohérente grâce à des outils structurants (affiches, synthèses, cahiers de référence). Les élèves apprennent à utiliser des outils cognitifs comme les schémas, tableaux, diagrammes et cartes mentales.

La différenciation pédagogique est au cœur de notre approche : nous adaptons nos méthodes aux besoins et profils d'apprentissage (visuels, auditifs, kinesthésiques), notamment en cas de troubles DYS, TDA/H ou haut potentiel. L'intégration du numérique (TBI, tablettes, ordinateurs, appareils photo) permet d'alterner travail individuel et collaboratif.

Chaque élève a un **dossier pédagogique individuel**, regroupant les informations sur son parcours, ses difficultés, ses forces, les suivis éventuels et les décisions prises.

Nous valorisons l'engagement des élèves à travers des **projets motivants**, des défis, des activités interdisciplinaires et des échanges entre classes. Ces moments renforcent l'estime de soi, la persévérance et les compétences transversales.

Le **maintien dans une année (redoublement)** est envisagé uniquement en dernier recours, avec un plan de soutien adapté : changement de titulaire, accompagnement ciblé, lien renforcé avec les parents et les partenaires extérieurs.

3. Pratiques pédagogiques innovantes

En maternelle, l'après-midi se vit en groupes multi-âges autour de domaines d'apprentissage. Les enfants choisissent leurs activités selon leurs besoins et intérêts. Cette organisation favorise l'autonomie, la curiosité et la continuité des apprentissages.

En 2^e primaire, le coenseignement à deux titulaires à temps plein dans un même espace permet un accompagnement plus individualisé. Dans les autres années, cette approche est pratiquée chaque semaine à raison de 2 périodes hebdomadaire.

4. Former des citoyens responsables, critiques et ouverts

Nous collaborons avec la **Maison de la Culture** pour proposer des spectacles, expositions et animations culturelles. Une **intervenante en initiation musicale** anime des séances chantées et rythmiques de la maternelle à la 4e primaire.

L'activité physique est variée et accessible : sports collectifs, parcours motricité, rollers, jogging du midi, et natation via la RESCAM. En P5-P6, certains obtiennent un "**permis vélo**".

Le **numérique à l'école** s'intensifie : en partenariat avec l'E-square, nos élèves de P5-P6 découvrent l'impression 3D, le codage, la robotique... La **citoyenneté numérique** est abordée en lien avec le CST.

Des **initiatives citoyennes et solidaires** (relais du 11 novembre, projets intergénérationnels...) permettent aux enfants de s'impliquer dans la vie sociale. Chaque classe construit sa **charte des règles de vie** pour encourager l'autonomie et le vivre-ensemble.

5. Garantir l'égalité des chances pour tous

Nos enseignants se forment régulièrement, partagent leurs pratiques et se réunissent pour réfléchir ensemble à leur métier. Des outils de suivi (conseils de classe, bulletins, dossiers) garantissent une approche cohérente et équitable.

Nous croyons que **chaque enfant peut réussir**, à condition d'être bien accompagné, encouragé, et reconnu dans ses spécificités.

Le plan PECA

Le **PECA** est le **Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique** mis en place dans le cadre du **Pacte pour un Enseignement d'excellence**. Il est **obligatoire** dans toutes les écoles fondamentales -Bruxelles.

Ses objectifs :

- **Permettre à chaque élève** de vivre un parcours artistique et culturel tout au long de sa scolarité.
- **Éveiller la curiosité**, la créativité, la sensibilité et l'esprit critique.
- **Favoriser l'accès à la culture** pour tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales ou géographiques.

Il s'articule autour de 4 axes :

1. **Fréquentation** : rencontres avec des œuvres, spectacles, expositions, artistes...
2. **Pratique** : ateliers créatifs, projets artistiques à l'école...
3. **Connaissances** : apprentissages liés à l'histoire de l'art, aux artistes, aux techniques, aux courants...
4. **Réflexion** : retour critique sur ce qui est vu, vécu, expérimenté.

Dans la pratique à l'école fondamentale :

- Chaque **équipe éducative** veille à proposer des activités culturelles ou artistiques **cohérentes et progressives** de la 1^{re} maternelle à la 6^e primaire.
- Le PECA ne se résume pas à une sortie ou une animation isolée. Il s'agit d'un **parcours structuré**, intégré au projet pédagogique de l'école.
- Des **outils et des ressources** sont proposés aux écoles par la **Cellule PECA** (via le site www.peca.be).

Projet PECA - Histoire vivante au musée FAM

Sous réserve de validation par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre école pourrait bénéficier, dès 2025-2026, d'un **partenariat exceptionnel avec le Famenne & Art Museum (FAM)** dans le cadre d'un **projet PECA gratuit** destiné aux classes de 4^e année.

Ce projet comprend :

- Une **visite immersive** du musée axée sur la période mérovingienne (costumes, objets anciens, manipulation d'artefacts) ;
- Deux **ateliers en classe**, animés par une médiatrice culturelle :
 - *Poterie mérovingienne* : création d'un vase selon les techniques d'époque ;
 - *Tissage ancien* : réalisation d'un petit ouvrage textile à partir de fibres naturelles.

Ce projet vise à **relier Histoire, artisanat et citoyenneté culturelle**, tout en développant la motricité fine, la créativité et une réflexion sur les usages contemporains (gaspillage, "fast fashion", etc.).

 Cette activité, si elle est confirmée, concernera les classes de 4^e année et s'inscrira pleinement dans le **Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA)**.

Les activités culturelles et collaboration MCFA 🎭

En plus du **cours d'éveil musical** proposé aux enfants de la **pré maternelle à la 4e année primaire**, notre école communale a le plaisir de proposer à ses élèves une **gamme d'activités culturelles enrichissantes** en collaboration avec la **Maison de la Culture Famenne-Ardenne (MCFA)**.

Cette collaboration permet d'offrir des **séances de cinéma**, de **théâtre** et divers **spectacles soigneusement sélectionnés** par nos enseignants, en concertation avec l'équipe de la MCFA.

Ces **activités culturelles** sont **bénéfiques pour nos élèves à plusieurs niveaux**. Elles leur permettent :

- de s'ouvrir à **de nouvelles perspectives artistiques**,
- de développer leur **sens critique**,
- et d'enrichir leur **culture générale**.

En outre, ces expériences sont conçues pour **compléter et renforcer les apprentissages** dispensés en classe.

Afin de **maximiser l'impact pédagogique** de ces sorties, des **dossiers pédagogiques** sont parfois fournis aux élèves. Ces dossiers servent de support pour **approfondir les thèmes abordés** lors des spectacles ou des projections, et **encouragent une réflexion plus poussée** sur les contenus culturels explorés.

Coût scolaire obligatoire : 4 à 5 € par séance de cinéma ou de théâtre (**frais de transport pris en charge** par la **MCFA** ou l'**école**).



Suivi des apprentissages et rencontres avec les familles

Votre enfant qui est en primaire **recevra trois bulletins au cours de l'année scolaire**, chacun marquant la fin d'une période d'environ 12 semaines.

Ce rythme est volontairement choisi pour **éviter une surcharge d'évaluations, favoriser un apprentissage progressif** et **préserver le bien-être** des élèves, en particulier en fin de premier trimestre.

Dates de remise des bulletins :

- **Mercredi 10 décembre 2025**
- **Vendredi 6 mars 2026**
- **Mercredi 1er juillet 2026**

Deux bulletins spécifiques d'**éducation physique** seront également remis :

- **Un à Noël,**
- **Un en fin d'année.**

En **section maternelle**, il n'y a **pas de bulletin formel**. Toutefois, des **moments de rencontre** sont prévus avec les enseignantes pour **faire le point sur le développement et les progrès** de votre enfant.

Les bulletins prennent en compte :

- **Le travail quotidien** de l'élève,
- Les résultats des **évaluations formatives et certificatives**,
- Une **série complète d'évaluations** est organisée **en juin**, lors de la 3e période.

Des réunions sont organisées **à l'occasion des bulletins de décembre et de juillet**.

En **maternelle**, une **collaboration avec le Centre PMS** permet, à l'aide d'outils adaptés, **d'évaluer la maturité scolaire** de l'enfant et **de réfléchir à d'éventuels ajustements**.

 **Les bulletins sont conservés dans une farde personnelle** qui suit l'élève tout au long de sa scolarité. Elle contient également les **bulletins d'éducation physique**.

 Merci d'en prendre **grand soin** : ces documents sont **précieux pour le suivi du parcours scolaire**.

« Attribuer une note, c'est prendre une photo à un instant donné. Ce n'est pas cette photo qui fera progresser l'élève, mais ce qu'on mettra en place autour pour l'aider à comprendre, apprendre et réussir. »

👉 **Rencontres parents-enseignants :**

Trois réunions sont proposées chaque année :

- **Une réunion collective** en début d'année scolaire :
Elle permet de **présenter les pratiques de classe**, d'instaurer un premier contact entre **parents, titulaire et direction**.
- **Deux réunions individuelles :**
 - L'une en **octobre ou décembre**,
 - L'autre en **juin**,Ces rencontres permettent aux familles **de faire le point sur le comportement et les apprentissages** de leur enfant.

📞 **À tout moment**, les parents peuvent solliciter une rencontre :

- **avec l'enseignant** via le **journal de classe, message Classe Dojo...**
- **ou avec la direction**, en appelant le **0495/77.11.93**.

Les cours d'éducation physique

🏃 **Éducation physique**

- Chaque semaine, les élèves de **1re, 2e, 3e et 4e années** bénéficient de **2 périodes de 50 minutes** d'éducation physique.
- À partir de la rentrée **2025-2026**, les élèves de **P5 et P6** suivront **3 périodes par semaine**.
- En maternelle, les enfants participent à **2 périodes hebdomadaires de psychomotricité**, assurées par un **psychomotricien**.



Tenue obligatoire pour tous les élèves du primaire :

- **Tee-shirt, short et chaussures de sport** adaptés.
- Par souci **d'hygiène**, il est **interdit de porter sa tenue de sport pour venir à l'école**.

La tenue doit être rangée dans **un sac solide et pratique, identifié au nom et prénom de l'enfant.**

Les cours ont lieu :

- à **l'école**,
- à la **salle de sport CSL à Marche-en-Famenne**,
- ou à la **salle de sport d'Aye**, selon les plannings.

Natation

Le cours de natation fait partie du **cours d'éducation physique** et prend la forme **d'un module de 8 séances de 40 minutes.**

- **Tarif : 3,12 € par séance**, soit **25 € au total.**
- Les **horaires seront communiqués via le journal de classe** et **Classe Dojo.**

Paiement via la plateforme CREOS (portefeuille numérique) :

- **Avant le 5 octobre** pour les élèves du **premier semestre**,
- **Avant le 5 février** pour ceux débutant **fin janvier.**



Participation obligatoire :

Conformément à la législation sur l'obligation scolaire, **chaque élève doit participer** à ces séances, sauf **présentation d'un certificat médical.**

Ce cours est essentiel au développement moteur, à la sécurité et à la santé des enfants.

À noter :

- **Les enfants dispensés (avec certificat) resteront à l'école**, intégrés à une autre classe avec du travail adapté.
- **Le paiement reste dû**, sauf si un **certificat médical est remis** (location de la ligne d'eau).
- **Bonnet de bain en silicone ou plastique obligatoire.**
- **Lunettes de natation autorisées.**
- En cas d'absence à une ou plusieurs séances, **le remboursement des séances manquées sera effectué avant le 15 juillet.**

Les travaux à domicile

« Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. »

(Décret « Missions de l'école » du 24 juillet 1997 - article 78, § 4)

Remarques importantes :

- **Les devoirs sont conçus pour respecter les temps de repos**, en particulier les jours de congé qui doivent rester des moments de détente pour les élèves.
- **Des études encadrées**, organisées selon la disponibilité du personnel volontaire, sont proposées **deux à trois fois par semaine**, de **15h45 à 16h30 au plus tard**.
- Les élèves peuvent aussi fréquenter **une école des devoirs (ASBL)** pour un **accompagnement structuré aux apprentissages**, accessible **de septembre à juin, hors congés scolaires, les lundis, mardis et/ou jeudis de 15h30 à 17h45**. Pour toute information complémentaire à ce sujet, vous pouvez contacter le **084/32 69 85**.



EDD Ce que dit le décret qui régularise les travaux à domicile*

- L'enfant doit pouvoir réaliser le devoir seul.
- L'enseignant doit s'assurer que l'enfant a des référents théoriques à sa disposition.
- Le devoir doit être un prolongement des apprentissages, pas de nouvelles matières !
- Le devoir doit être adapté au niveau de l'enfant.
- Le devoir n'est pas obligatoire.

* DÉFINITION : "#Devoir"
Activité dont la réalisation PEUT être demandée en-dehors des heures de cours par un membre du personnel enseignant.

1^{er} et 2^e Primaire
Les devoirs sont interdits sauf lire et raconter sa journée.

3^e et 4^e Primaire
La durée des devoirs est de **maximum 20 minutes**.

5^e et 6^e Primaire
La durée des devoirs est de **maximum 30 minutes**.

Le devoir ne doit pas être terminé si l'enfant s'est bien investi.

L'évaluation du devoir doit être uniquement formative.
Le devoir doit être donné dans un délai raisonnable. Idéalement, il ne doit pas être donné pour le lendemain.

Extrait de Décret Missions de l'enseignement (1997) et circulaire n°108 (2002) qui explicite le point relatif à la régulation des travaux à domicile dans l'enseignement fondamental.

Editeur responsable
Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs asbl
www.ecolesdedevours.be

Les outils numériques à l'école

Les outils numériques sont de plus en plus présents dans notre école, tant pour les enseignants que pour les élèves.

Tableaux blancs interactifs, écrans tactiles, tablettes et ordinateurs portables apportent un souffle nouveau à nos pratiques pédagogiques et **favorisent un enseignement plus dynamique, participatif et différencié.**

Avec l'arrivée des **nouveaux référentiels**, l'école a aussi la responsabilité **d'enseigner des compétences numériques et techniques**, essentielles pour évoluer dans une société de plus en plus connectée.

L'équipe éducative **se concerte régulièrement pour garantir une intégration réfléchie et cohérente** de ces outils numériques dans les apprentissages. L'usage du numérique ne remplace pas l'enseignement traditionnel, mais **vient le compléter avec discernement**, dans une logique de continuité pédagogique.

👉 Des **formations continuées** sont également proposées aux enseignants, afin **d'enrichir leurs pratiques** et de suivre l'évolution des outils disponibles.

Quelques avantages pédagogiques

Écrans interactifs / TBI	Ordinateurs portables / Tablettes
Interactivité : les élèves interagissent directement avec le contenu affiché, ce qui renforce l'attention et la participation.	Interactivité : les élèves utilisent des applications ou logiciels éducatifs pour manipuler, créer ou expérimenter.
Collaboration : ces outils favorisent le travail en groupe , la discussion et la co-construction des savoirs.	Autonomie : ils encouragent les élèves à travailler seuls, à gérer des projets et à progresser à leur rythme.
Accès rapide aux ressources numériques : encyclopédies, plateformes (ex. : OUAIP), vidéos, jeux éducatifs, etc.	Accès facilité à une vaste base de ressources éducatives : documents, exercices, vidéos, tutoriels...
Adaptabilité : les contenus sont modulables selon le niveau ou les besoins de l'élève.	Personnalisation de l'apprentissage : chaque élève peut bénéficier d'activités adaptées à son profil.

L'association des parents (AP) 🙌

Une **Association de Parents (AP)** regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école.

Son objectif principal est de **collaborer activement avec les autres membres de la communauté éducative**, dans **un esprit constructif**, afin de **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie à l'école**.

Cela passe notamment par **un dialogue permanent et respectueux**.

L'AP a pour mission de :

- **favoriser la participation de tous les parents,**
- **représenter l'ensemble des familles de l'école,**
- **transmettre les informations** utiles,
- et **rechercher l'avis des parents sur des sujets collectifs.**

À l'école de Hollogne :

L'Association des Parents de notre école joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne de l'établissement.

Elle **soutient des projets pédagogiques et festifs** tout au long de l'année :

- organisation de la fête de l'école,
- aides ponctuelles aux événements,
- récoltes de fonds.

Les **bénéfices des activités** organisées par l'AP permettent :

- de réduire le coût des voyages scolaires,
- de financer l'achat de matériel utile aux enfants : ordinateurs, livres, abonnements à des revues, etc.

Envie de vous impliquer ?

Nous encourageons vivement tous les parents intéressés **à rejoindre** ce comité dynamique et engagé.

👉 **Si vous souhaitez** participer activement à la vie de l'école, contactez la direction **pour obtenir plus d'informations.**

Horaires, retards et absences

Les cours se donnent de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h30 ; le mercredi, les cours se terminent à 12h10. Il est nécessaire que les enfants arrivent au minimum 5 minutes avant l'heure de la rentrée.

Par ailleurs, **il est demandé que la reprise des enfants ne se fasse pas avant l'heure de sortie** (même en maternelle), cela pour éviter la désorganisation provoquée pour tous.

Remarques :

- Lors de la **première sonnerie, les enfants se rangent obligatoirement à l'endroit prévu pour leur classe**. Nous demandons aux parents **de ne pas accompagner les enfants jusqu'à leur rang** et de **n'interpeller l'enseignant qu'en cas d'absolue nécessité**.
- **Le parent présent dans l'enceinte de l'école est systématiquement responsable de son/ses enfant(s)**.

Une arrivée à l'heure est nécessaire pour la bonne organisation des activités : tout retard devra être justifié au même titre que les absences. En cas de **retard systématique, les parents seront convoqués par la direction**.

À partir de la 3e maternelle :

- Pour les **absences d'un à trois jours, les parents doivent remettre un justificatif d'absence au plus tard dès le retour de l'élève à l'école**. Il est recommandé, dans ce cas, **d'utiliser le document « Justificatif d'absence »**.
- Pour les **absences de quatre jours ou plus, un certificat médical est demandé, à remettre au plus tard le 4e jour d'absence**.



The form is titled 'JUSTIFICATIF D'ABSENCE' and includes a box for 'N°'. It contains the following sections:

- Enseignant(s):** Fields for Name and Surname.
- Personne responsable de l'élève:** Fields for Name and Surname.
- Classe:** A field for the class name.
- vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence:** A section with a date field (from ___/___/20__ to ___/___/20__) and a checkbox for '(retard) (O ou)'. A red arrow points to the signature line below.
- MOTIF à remettre à l'école dans les délais, même si cocher ou compléter:** Radio buttons for: 'maladie de l'enfant sans certificat médical', 'maladie de l'enfant avec un certificat médical joint', 'absent dans la famille', 'convocation par une autorité publique (attestation jointe)', and 'autre motif à expliciter ci-contre'.
- Sevent considered as non justified, see reasons:** A section with checkboxes for 'pour circonstance personnelle' and 'due to participation or to the prolongation of classes activities...'. Below it, a note states: 'Conformément aux circulaires le lui imposent, la Direction se doit d'alerter le Service de l'obligation scolaire des absences non justifiées dès le 3^e jour d'absence injustifiée.'
- Cadre réservé à la Direction:** Fields for 'Motif accusé : OUI - NON' and 'Notation : + - 0 - - + - M'.
- Signature(s) parent(s):** A line for the parent's signature.

En cas d'absence de votre enfant, **il est demandé d'informer l'école dès que possible**. Cette communication peut être faite :

- **soit auprès de la direction** (par e-mail ou SMS de préférence),
- **soit auprès de l'enseignant responsable** (via Dojo ou tout autre moyen de communication indiqué par l'enseignant).

Les relations parents-école

Afin d'**optimiser l'éducation et l'instruction** que les enfants reçoivent à l'école, il est essentiel que **les parents soutiennent activement le personnel** et qu'ils créent, par leurs attitudes et leurs actes, **une atmosphère de respect et de collaboration réelle et sincère** autour de l'équipe éducative.

Quelques gestes simples permettent de renforcer cette collaboration :

- Veillons à ce que nos enfants **respectent le règlement de l'école**.
- Veillons à ce qu'ils se présentent **dans une tenue correcte et adaptée à la vie scolaire**.
- Soyons attentifs au **respect des horaires**.
- Vérifions que nos enfants sont **en possession de tout le matériel nécessaire** pour leur journée.
- **Signons régulièrement le journal de classe** et veillons à ce que les devoirs soient faits.
- **Respectons les délais de rentrée des justificatifs d'absence**.
- **Adoptons une attitude respectueuse et courtoise à la sortie de l'école**.
- **Aidons nos enfants à se remettre en ordre après une absence** (matériel, devoirs, leçons).
- **Identifions le matériel et les vêtements** au nom de l'enfant.
- **Prenons contact avec l'équipe éducative** dès qu'une difficulté survient.

Enfin, il est important de rappeler qu'**aucun parent n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant qui n'est pas le sien**.

En cas de situation conflictuelle, celle-ci sera gérée **avec l'aide du titulaire et/ou de la direction**, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

Règles de vie et sanctions éducatives

« Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale. »

Un **règlement** a pour objectif d'**organiser de manière harmonieuse la vie dans la classe et dans l'école**. En cas de manquement, **toute sanction appliquée (voir R.O.I. article 7)** le sera **en lien direct avec la faute commise**.

Le but n'est pas de punir, mais **d'accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie en société**, en lui proposant **des pistes concrètes de changement**.

Voici quelques recommandations issues de notre **Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)** :

- **Une tenue, une attitude et un langage respectueux sont attendus en toutes circonstances**, ainsi que le respect de la ponctualité.
- **Le respect du matériel, des locaux et des abords de l'école est essentiel**, tout comme celui des règlements spécifiques liés à certains lieux fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire (piscine, bibliothèque, etc.).
- **Tout dommage causé intentionnellement devra être réparé aux frais de l'auteur.**
- **Les objets de valeur** (bijoux, montres, etc.) et **les jeux apportés de la maison** restent **sous la responsabilité des parents.**
- **Il est interdit d'apporter à l'école :**
 - des ballons de cuir, balles de tennis ou balles magiques,
 - un GSM,
 - des jeux électroniques,
 - ou **tout objet ou jeu incitant à la violence.**

La Charte d'école

 **Article 1** - Je respecte tous les autres élèves, filles et garçons.

 **Article 2** - Je respecte toutes les religions, cultures et couleurs de peau.

 **Article 3** - Si je suis témoin ou victime d'un acte violent, j'en parle à un adulte de confiance.

 **Article 4** - J'exprime mes idées sans crier, sans insulter et en respectant la parole des autres.

 **Article 5** - Je respecte les enseignants et tous les adultes de l'école, tout comme ils me respectent.

 **Article 6** - Je prends soin des plus petits et je leur montre le bon exemple.

 **Article 7** - Je ne perturbe pas la classe et je respecte le droit de chacun d'apprendre dans le calme.

👉 **Article 8** – Je refuse toute forme de violence physique ou de jeu dangereux.

👏 **Article 9** – J'aide et j'encourage mes camarades en difficulté, sans jamais les exclure.

💬 **Article 10** – Je parle toujours avec gentillesse et politesse, sans insultes ni vulgarité.

🚫 **Article 11** – Je ne cherche jamais à intimider, humilier, exclure ou blesser un camarade. Je veille à ce que chacun se sente en sécurité et respecté, en agissant contre toute forme de harcèlement.

Le conseil de discipline 🧑⚖️

Fournir à l'application de la loi dans l'école un cadre institutionnel qui sert également de lieu d'apprentissage des principes démocratiques.

Le **Conseil de Discipline** est composé du **directeur**, d'un **enseignant** et d'un **autre membre de l'équipe éducative au choix de l'élève** (accueillante extrascolaire, enseignant, etc.).

Le Conseil de Discipline peut être convoqué dans les situations suivantes :

1. **Quitter sans autorisation le périmètre scolaire**
 - Lorsqu'un élève quitte les locaux ou le territoire de l'école **sans autorisation**, pendant les heures où sa présence est requise.
2. **Atteinte à l'intégrité physique ou aux biens d'autrui**
 - En cas de **violence physique** envers un autre élève ou un membre du personnel.
 - En cas de **dégradation volontaire** de biens appartenant à autrui ou à l'école.
3. **Atteinte à l'intégrité morale ou psychologique d'autrui**
 - Lors de **comportements harcelants, intimidants ou humiliants répétés** envers autrui.
 - Lors de **propos injurieux**, en particulier à **caractère raciste, sexiste ou discriminatoire**.

4. **Manque de respect envers le personnel éducatif**
 - Lorsqu'un élève **tient des propos ou adopte une attitude irrespectueuse** envers un membre du personnel.
5. **Menaces ou dégradations envers les structures de l'établissement**
 - En cas de **menace ou d'acte portant atteinte aux infrastructures matérielles** ou à **l'organisation de l'école**.

L'élève a le **droit d'être représenté par un adulte de son choix, membre de la communauté scolaire**. Cet adulte agit comme **porte-parole**, défendant ses intérêts et exprimant ses points de vue lors du Conseil.

Dès le lancement de la procédure disciplinaire, **les parents ou tuteurs légaux sont informés** de la situation. Ils reçoivent **toutes les informations nécessaires** sur le déroulement de la procédure et les sanctions éventuelles.

Le Conseil de Discipline prononce généralement **une première sanction à caractère probatoire, limitée dans le temps**. Si une nouvelle infraction survient durant cette période, **la sanction initialement suspendue devient immédiatement effective**.

Centre psycho médico-social (CPMS)

Le **Centre P.M.S. Libre de Marche s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants**. Des tests sont réalisés par des psychopédagogues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Les avis du Centre sont donnés à titre consultatif, c'est-à-dire que les parents ou ceux qui exercent l'autorité parentale gardent toujours leur liberté de décision.

Contact : 084/32 06 80 - rue Erène, 1 à 6900 Marche-en-Famenne

CPMSLMarche2@aopl.be



L'organisation des repas



Plusieurs services sont mis en place pour accueillir les enfants durant le temps de midi, qu'ils prennent un **repas chaud** ou un **repas tartines**. Cette organisation répartie dans différents locaux permet **de garantir un climat calme et serein** pour tous.

Si vous le souhaitez, votre enfant peut bénéficier **d'un repas complet** (plat + accompagnement) ou simplement **d'un potage**. Les repas chauds sont préparés par **l'ASBL paracommunale RESCOLM**, qui assure le service pour les **13 écoles communales de Marche**.



MENUS

En maternelle :

- Les **repas tartines** (avec ou sans potage) sont pris **dans les classes**, sous la **supervision des enseignants**.
- Les **repas complets** sont servis à la **Maison Jacot**, où les enfants sont **accompagnés par le personnel auxiliaire** durant le temps de midi.

En primaire :

- Les **repas tartines** (avec ou sans potage) sont également pris **dans les classes**, sous la **surveillance de l'enseignant(e)**.
- Les **repas complets** sont généralement pris à la **Maison Jacot**. Toutefois, en cas de forte affluence, **certains élèves peuvent être accueillis au réfectoire du bâtiment primaire**.

✓ Réserver un repas sur CREOS : mode d'emploi

1. Connexion au portail

- Rendez-vous sur le site : <https://creos.cecp.be>
- Cliquez sur **Connexion**.
- Encodrez votre **identifiant** et **mot de passe** (créés lors de votre première connexion).
- Si nécessaire, cliquez sur « *Mot de passe oublié* » pour réinitialiser.

2. Commander un repas

- Cliquez sur **Commander** dans le menu.
- Sélectionnez :
 - **L'implantation** (école),
 - Le **nom de votre enfant** (attention, c'est votre nom qui apparaît par défaut !).
- Dans le calendrier, cliquez sur le jour souhaité.
- Indiquez la **quantité** souhaitée pour chaque produit (le champ devient **vert** si c'est bien ajouté).
- Vérifiez votre panier.
- Cliquez sur **Valider les repas du jour**.

3. **Commande automatique (optionnelle)**

- Vous pouvez activer une commande **récurrente** (ex. : tous les jeudis).
- Choisissez la **date de fin** de la récurrence.
- Les jours de congé sont automatiquement bloqués.

4. **Modes de paiement**

- En **prépaiement** : le repas est **déduit immédiatement** du portefeuille.

5. **Suivi des commandes**

- Cliquez sur **Mes commandes** pour voir l'historique.
- Vous pouvez filtrer les résultats.
- Vous pouvez **annuler** un repas (cliquez sur l'icône poubelle dans le calendrier) le jour même avant 8h40.

Remarques :

- Dans un souci de donner de saines habitudes aux enfants, la seule boisson proposée sera **l'eau**.
- Il est bien évident **qu'il n'est pas souhaitable de réchauffer les plats cuisinés que les enfants auraient amenés de chez eux**.
- À la demande du personnel, des enfants peuvent être amenés à **apporter une aide au service et/ou pour débarrasser les tables**.

Les collations



En concertation avec la **cellule santé de la Ville de Marche**, il a été décidé que **seule la collation du matin** serait prise en classe. L'après-midi se terminant à **15h30**, une **collation supplémentaire peut être envisagée** pour les enfants qui ne rentrent pas directement chez eux.

Chaque enseignant **gère l'organisation de la collation** en fonction de l'horaire et du rythme de la classe. **Cette flexibilité permet d'adapter le moment de la collation aux besoins des élèves**.

La collation est un **moment propice pour instaurer de bonnes habitudes alimentaires**.

Nous encourageons les parents à proposer des choix sains :

- une **tartine** ou un **fruit plutôt qu'une sucrerie**,
- de **l'eau plutôt qu'une boisson sucrée ou gazeuse**.



Les enfants ont **accès à l'eau potable** dans la classe ou au réfectoire **tout au long de la journée**.

Ils sont invités à **gérer eux-mêmes leur gobelet ou leur gourde**.

Une **fontaine à eau** est également disponible **dans le réfectoire côté primaire**.

 **Réduire les déchets, un effort collectif ! Dans un souci de durabilité**, nous encourageons les collations produisant peu ou pas de déchets.

Quelques gestes simples :

- utiliser des **boîtes à tartines réutilisables**,
- privilégier une **gourde** plutôt qu'une bouteille jetable,
- **éviter les boissons en berlingots de carton**, fortement déconseillés.

L'accueil extrascolaire et « temps de midi »

L'accueil extrascolaire est destiné aux enfants des sections maternelles et primaires. Il est organisé **de 7h00 à 8h00** et **de 15h30 à 18h00**, **tous les jours de la semaine sauf le mercredi** (où un service particulier est prévu, voir plus bas).

Accueil du matin

- De **07h00 à 08h15**, la garderie se tient à la **Maison Jacot**, assurée par **Mme Cécile, M. Bruno**, et un troisième accueillant dès 07h45.
 **Cette garderie est payante uniquement jusqu'à 08h00.**
- À **07h45**, les enfants de primaire remontent vers la salle polyvalente (ou dans la cour du haut si le temps le permet).
- À **08h15**, les enfants de pré- et 1re maternelles sont conduits dans leurs classes.

Les élèves de 2e et 3e maternelles restent dans la cour sous la **supervision des enseignantes**.

Temps de midi

- Pendant le repas, les enfants sont encadrés par **les enseignants et le personnel de l'accueil extrascolaire**.
- Ensuite, **une équipe d'environ huit accueillants** prend le relais, chacun avec des responsabilités précises.
 **Ce service est gratuit.**
- Selon la météo :
 - les enfants de maternelle jouent soit dans la grande cour (espace réservé), soit sur la plaine de jeux dédiée,

- les enfants de primaire choisissent entre les deux cours pour leurs activités.
-

Accueil après l'école

- Organisé de **15h40 à 18h00** (*jusqu'à 13h00 le mercredi*).
👉 **Ce service est payant dès 15h45** (gratuit le mercredi).

Organisation par groupes :

▶ En maternelle :

- Les élèves de 2e et 3e maternelles sont pris en charge dès 15h40 par **Mesdames Sabrina et Stéphanie**. Collation dans le module de la cour maternelle.
- Les élèves de 1re maternelle sont accueillis à la **Maison Jacot** par **Mesdames Marie-France et Sophie**.

▶ En primaire : deux groupes sont proposés :

1. **Groupe "étude" :**
 - Pour les élèves qui souhaitent faire leurs devoirs, **lundi, mardi et jeudi**.
 - Encadré par un enseignant pendant **30 minutes à 1 heure**.
 - 👉 Attention : l'enseignant peut refuser un enfant si l'attitude de travail n'est pas adéquate.
 - L'encadrement est collectif : il ne permet pas un suivi individualisé ni une correction complète des devoirs.
 2. **Groupe "temps libre" :**
 - Pour les enfants après l'étude, ou ceux n'y participant pas.
 - Activités en plein air (si le temps le permet), avant de rejoindre la **Maison Jacot**.
-

Mercredi après-midi

Un accueil est proposé à l'**Espace Parents-Enfants de Marche**.

👉 **Un transport en bus encadré est organisé par l'EPE**, pour les enfants inscrits.

Tarification et gestion via CREOS

- **0,30 € par enfant et par quart d'heure entamé.**
- ⚠ **En cas de dépassement après 18h00**, une **pénalité de 5 € par quart d'heure** peut être appliquée.
- Le paiement s'effectue via la **plateforme CREOS**.
👉 Les présences sont **validées quotidiennement** grâce à l'application utilisée par le personnel d'accueil.

Remarques pratiques

- **Le matin**, il n'est **pas souhaitable que les parents accompagnent leur enfant en classe.**
- **Le soir**, les parents attendent leur(s) enfant(s) **dans les zones prévues de la cour, à l'extérieur des bâtiments.**
- **Pensez à prévoir une collation** pour le goûter de votre enfant.

Le projet "Collations extraordinaires"

Pour les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire, le projet « **Collations extraordinaires** » se poursuit !

👉 Une **carte de 20 collations** pour **10 €**

Accueil extrascolaire – ASBL Espaces Parents-Enfants (EPE)

L'accueil organisé par l'**ASBL "Espaces Parents-Enfants"** est destiné aux **enfants âgés de 2,5 à 12 ans.**

🕒 Périodes d'ouverture :

- **Les mercredis** en période scolaire
- **Les journées pédagogiques**
- **Les congés scolaires** (automne, hiver, détente, printemps)
- **Les vacances d'été**

Comment inscrire son enfant à l'EPE ?

1. **Pré-inscription obligatoire** avant la première venue de l'enfant :
 - 👉 Prendre rendez-vous dans les bureaux de l'**ASBL Espaces Parents-Enfants** ou contacter le **084/32 69 90.**
 - Pour les **familles recomposées**, une **composition de ménage** doit être fournie.
2. Une fois la pré-inscription réalisée, **vous recevrez un e-mail avec un mot de passe** vous permettant d'accéder à votre espace personnel.
3. **Les inscriptions pour les activités suivantes se font exclusivement en ligne :**
 - **Mercredis après-midi** : <https://mercredi.marche.be/login>
 - **Plaines et stages de vacances** : <http://enfance-jeunesse.marche.be>

La plateforme CREOS

<https://creos.cecp.be>



L'école communale de Hollogne utilise un système de gestion des frais scolaires et extrascolaires : **la plateforme CREOS.**

Cet outil numérique permet aux parents d'avoir une vue d'ensemble sur les différents frais (scolaires et extrascolaires) qui leur seront demandés mais aussi d'y effectuer directement les paiements.



- **Toute personne responsable d'un élève** reçoit un accès à la plateforme CREOS² et dispose d'un portefeuille numérique qu'elle crédite par virement bancaire du montant de son choix et duquel sont débitées les dépenses liées à votre enfant.
- À **chaque portefeuille numérique est associée une communication structurée à utiliser lors du virement**, ce qui permet à la plateforme CREOS d'identifier l'auteur du virement.
- Il n'est pas nécessaire de créer un compte pour chaque parent : **un seul compte par famille suffit**. Cependant, **pour les parents séparés**, il est possible de créer **un compte pour chacun**.

Comment payer les frais ?

- Lorsqu'une activité payante est organisée, vous **recevez une invitation à payer** que vous pouvez régler avec votre portefeuille numérique³. *Dans le cas des parents séparés, chacun reçoit une invitation à payer pour la moitié du montant de l'activité. Chacun des parents a néanmoins la possibilité de payer l'entièreté du montant s'il le désire.*
- En ce qui concerne les présences à la garderie : à l'arrivée et/ou départ de votre enfant, le personnel de l'accueil valide numériquement sa présence ou son départ à la garderie. **Le montant lié à cette garderie est automatiquement débité du portefeuille de la personne responsable.**
- En cas de parents ayant des portefeuilles distincts, le personnel de l'accueil extra-scolaire doit spécifier le portefeuille à débiter.

² Les parents de nos élèves reçoivent par mail un identifiant et un lien pour définir un mot de passe afin de se connecter à la plateforme CREOS (<https://creos.cecp.be/>). RQ : ⚠ Vérifier bien votre boîte des courriels indésirables ☺

³ Attention : le montant versé sur le compte de l'école n'apparaît pas immédiatement sur le portefeuille numérique. Il faut patienter 2 à 3 jours ouvrables, le temps que l'école valide le paiement.

- Lorsque le portefeuille passe sous le montant de 5€, les parents reçoivent un mail proposant de le recrediter. En effet, si le portefeuille atteint le seuil de 0 €, il n'est plus possible de payer une activité. Cette fonctionnalité peut être désactivée par le parent s'il le désire.

Voici des tutoriels vidéo mis à votre disposition :

- ☑ Introduction : <https://youtu.be/s4Hyey5gPRA>
- ☑ Invitations à payer : <https://youtu.be/a78mLZ12gV4>
- ☑ Portefeuille numérique : <https://youtu.be/kzeJuznJzBs>



N° de compte pour l'École communale de Hollogne : BE85 0682 4559 2206

Konecto – Une communication simple, rapide et efficace



L'école communale d'Hollogne utilise l'application Konecto, un outil moderne, simple et sécurisé.

Grâce à Konecto, vous recevez directement :

- les informations de l'école ou de l'enseignant(e),
- par **notification** et/ou **e-mail**.

Comment activer Konecto gratuitement ?

Si vous ne recevez pas encore les messages via Konecto, **il vous suffit d'envoyer un courriel à :**  **bernard.monnoyer@ac.marche.be**

Dans votre message, précisez :

- **Nom et prénom du parent,**
- **Nom, prénom et classe de votre (vos) enfant(s),**
- **Votre (vos) adresse(s) e-mail.**

Une fois votre message reçu, **vous recevrez un lien avec la procédure d'installation.**

✓ Pourquoi utiliser Konecto ?

- **Gratuit pour les parents**
- Disponible sur **Google Play** et **Apple Store**
- **Aucune compétence informatique requise**
- Interface **claire et intuitive**
- Conforme au **RGPD** pour la sécurité des données

📺 Besoin d'aide ?

Découvrez la **vidéo explicative** pour les parents :

🔗 https://support.sdui.de/fr_BE/vidéo-explicative/1502064-video-explicative-pour-les-parents



📱 **Scannez ce QR code pour y accéder directement :**

Assurance scolaire

Tous les élèves régulièrement inscrits bénéficient d'une assurance couvrant l'ensemble des **activités scolaires** :

- **cours, récréations, sorties,**
- **classes de dépaysement,**
- **compétitions sportives,**
- ainsi que **le trajet le plus direct entre le domicile et l'école.**

📝 En cas d'accident, **si aucun formulaire de déclaration ne vous a été remis, n'hésitez pas à le demander.**

Lors d'une consultation médicale (médecin ou urgences), **n'oubliez pas de demander un certificat médical d'assurance.**

⚠️ **L'école décline toute responsabilité pour les vêtements abîmés ou salis.**

L'assurance **ne couvre pas** les dégâts causés aux vêtements ni aux effets personnels de l'élève (**cartable, jeux, ballons, etc.**).

🕒 **Une intervention pour les lunettes peut être sollicitée, sous certaines conditions précises** (voir avec la direction ou la compagnie d'assurance).

Estimation des frais scolaires

Conformément aux prescrits légaux, l'école communique ici une estimation du montant des frais qui seront réclamés lors de cette année scolaire.

Frais scolaires demandés (obligatoires) :

Activités	Montants
Natation (primaire) 8 séances	3,12 € par séance soit 25€ par année scolaire frais de transport compris.
Activités culturelles en primaire : séance de cinéma, théâtre ou spectacle .	4 à 5 € par projet (4 initiatives max.) soit 20 € max. par année scolaire.
Excursions à caractère pédagogique (primaire et maternelle)	De 0 à 25 € (2 initiatives max.) soit 50€ max. par année scolaire.
Séjours pédagogiques (sous réserve d'atteindre un taux de participation suffisant)	En 2025-2026 : P1P2 : Classes de mer (225 €*) P3P4 : Classes « Aventures » (245 €*) P5P6 : Classes de neige (650 €*)

*montants maximum demandés- varient selon les activités et actions proposées

Frais scolaires à caractère facultatif (non obligatoires) :

Activités	Montants
Abonnements divers si demande des parents (JDE, livres et revues...)	Entre 5 € et 50 €
Activités facultatives : photos de classes, collations collectives...	12 € à 14 € pour la pochette complète

Dès que le montant dépasse 50 euros, les parents ont la possibilité **de demander un échelonnement** des paiements, **sur simple demande auprès de la direction**.

En cas de difficulté financière, **n'hésitez pas à prendre contact avec la direction** en toute confidentialité.

Un **détail des frais scolaires et extrascolaires** est toujours disponible **sur la plateforme CREOS**.

Gratuité scolaire

Dans le cadre du *Pacte pour un Enseignement d'Excellence*, la gratuité scolaire s'applique désormais **jusqu'à la 3e année primaire** (sous réserve de confirmation officielle par la FWB).

Concrètement, cela signifie que l'école prend en charge **l'ensemble des fournitures et du matériel nécessaires aux apprentissages** :

- Cahiers, crayons, gommes, lattes, etc.
- Matériel et jeux utilisés en classe
- Tenue spécifique si elle est rendue obligatoire (ex. tablier ou T-shirt d'activité)

L'école **ne peut donc pas exiger** des parents l'achat de fournitures pour les enfants de P1 à P3.

Pendant, l'école **peut demander** :

- Une **caution remboursable** pour du matériel prêté (ex. tablette, instrument de musique)
- Une participation à des **activités culturelles et sportives** (sorties, excursions, spectacles, etc.), pour autant que cela soit clairement annoncé.

Ce que l'école ne peut pas imposer :

- L'achat de fournitures, matériel ou tenues pour les apprentissages obligatoires.
- Une contribution financière comme condition d'accès à l'enseignement.

Grandir avant de se connecter

Avant 13 ans, il est fortement déconseillé de laisser un enfant s'inscrire sur les réseaux sociaux. À cet âge, **il a surtout besoin d'explorer le monde réel**, de **vivre des relations humaines authentiques** et de **comprendre les effets de ses paroles et comportements** dans un cadre concret, direct et bienveillant. Les interactions virtuelles, souvent amplifiées ou mal interprétées, peuvent perturber cette construction essentielle.

Les écrans créent une distance émotionnelle qui empêche l'enfant de développer sereinement son empathie, sa confiance en lui et son sens des responsabilités.

L'école et les familles ont un rôle commun à jouer pour accompagner cette maturité et pour encourager une utilisation raisonnée, progressive et encadrée des outils numériques.



**À tout âge,
choisissons ensemble les programmes,
limitons le temps d'écran, invitons les enfants
à parler de ce qu'ils ont vu ou fait,
encourageons leurs créations.**

3 - 6 - 9 - 12, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiats, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.

Diffusons cette affiche.

C'est tous ensemble que nous modifierons notre relation aux écrans.

Rejoignez nous sur <http://3-6-9-12.org>

Sécurité routière aux abords des écoles: nous sommes TOUS concernés!



- A l'approche de l'école, réduisez votre vitesse afin d'entrer dans la zone à 30km/h maximum.
- Anticipez les réactions des enfants. Gardez toujours une distance de sécurité, même s'il vous a vu.
- L'école n'est pas un drive. Stationnez votre véhicule correctement, dans un emplacement adapté, même si ce n'est que pour 2 minutes. Mieux vaut se garer un peu plus loin que de se stationner sur un passage pour piétons, sur le trottoir ou encore sur un arrêt de bus.
- Faites toujours monter et descendre votre enfant du côté du trottoir.
- Même si le trajet est très court, tout le monde s'attache !

Les enfants de moins d'1m35 doivent voyager dans un dispositif de retenue adapté (siège ou rehausseur). Les enfants peuvent toujours voyager à l'avant de la voiture à condition d'être attachés comme cela est prévu pour les places arrière.



- Quand vous redémarrez, vérifiez qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture.



- Pour traverser la rue, chacun est tenu d'emprunter le passage pour piétons si celui-ci est à moins de 20m. Faute de passage, privilégiez toujours des endroits où votre enfant voit et peut être vu par les véhicules.
- Pensez à montrer l'exemple car vos enfants apprennent en vous imitant. Respectez le code de la route et soyez courtois avec les autres usagers de la route.

Bonne rentrée à tous !

L'équipe pédagogique 🙌

L'équipe de l'extrascolaire

- M. Bruno Delporte (chef de projet)
- Mme Stéphanie Gillet
- Mme Sabrina Servais
- Mme Cécile Colas
- Mme Martine Carpe
- Mme Aurore Torello
- Mme Julie Goffin
- Mme Marie-France Peret
- Mme Cindy Verhulst
- Mme Sophie Colson

Section maternelle

- **Prématernelle :**
 - XXX
- **M1A :**
 - Mme Isabelle Grégoire
- **M1B :**
 - Mme Sabine Dambly
- **M2-3A :**
 - Mme Nathalie Fernandez
- **M2-3B :**
 - Mme Natacha Venant
- **M2-3C :**
 - Mme Marielle Lang
(remplacée par Mme Morgane Delporte)
- **Puéricultrice :**
 - Mme Alexia Breynaert

Section primaire

- **1^{ère} primaire A :**
 - Mme Aurore Sergeant
- **1^{re} primaire B :**
 - Mme Joëlle Lenoir (4/5)
 - Mme Fanny Laval (1/5)
- **2^e primaire :**
 - Mme Vincianne Paquay
 - Mme Aurélie Vajda
- **3^e primaire A :**
 - Mme Hélène Gaspard
- **4^e primaire A :**
 - Mme Kathleen Lecarte
- **4^e primaire B :**
 - XXX
- **5^e-6^e primaire A :**
 - M. Jean-François Henneaux
- **5^e-6^e primaire B :**
 - Mme Valérie Daine
- **5^e-6^e primaire C :**
 - M. Nicolas Toussaint
- **Accompagnement personnalisé**
Mme Fanny Laval (1/2) : (P1 à P3)

Éducation physique :

- M. Jean-Philippe Thérère
- Mme Raphaëlle Fossoul
- M. Pascal Paridans
- Mme Charline Verplaetse
- M. Florent Paquay

Psychomotricité :

- Mme Raphaëlle Fossoul
- Mme Charline Verplaetse
- M. Pascal Paridans
- Mme Laura Seron
- M. Florent Paquay

Philosophie et Citoyenneté :

- M. Gaëtan Colas
- Mme Anne-Christine Gillet
- Mme Cécile Meeus
- M. Florent Paquay

Religion catholique :

- Mme Alisson Baldini

Religion islamique :

- Mme Hevva Karali

Morale laïque :

- Mme Peggy Blondeau

Néerlandais :

- Mme Christine Thiry
- M. Sébastien Noirhomme



Adresses et numéros utiles

Directeur

M. Bernard Monnoyer

bernard.monnoyer@ac.marche.be

0495/ 77 11 93

La direction est disponible en semaine par téléphone (portable de préférence) de 8H00 à 17H00, les mercredis de 8H00 à 15H00.

Siège administratif

École communale de Hollogne, rue Saint Denis, 60 à 6900 Hollogne (Waha)

- Tél. maternelle: 084/31 45 00
- Tél. direction: 0495/77 11 93 - 084/31 54 30 (bureau)
- Tél. garderie : 0499/77 20 00

Échevine de l'enseignement

Madame Carine BONJEAN
carine.bonjean@ac.marche.be

Association de parents

M. Godart : 0498/52 59 25

Centre de santé (PSE) et centre PMS

Rue Erène, 1 à 6900 Marche
Tél. Centre de Santé : 084/32.06.70
Tél. Centre PMS : 084/32 06 80

Piscine de Marche - ccs

Chaussée de l'Ourthe
6900 Marche-en-Famenne
084/32 00 94

Espace parents - enfants

Rue Victor Libert, 36E
6900 Marche
084/32 69 85 ou 86 ou 90

Cars Kéolis

084/32 72 72



« La meilleure aide, c'est sans doute celle qui consiste à avoir confiance dans les individus qui vivent, pas une confiance dans rien, une confiance dans le fait que ce que l'on va entreprendre ensemble, grâce à tout ce que l'on sait se dire de nos réussites et de nos échecs, nous conduira forcément à surmonter nos problèmes puisque faire cela c'est vivre »

Yvonne CHENOUF

